

# **SRCE, SDAGE, et documents d'urbanisme**

*des documents de planification  
complémentaires à toutes les  
échelles*

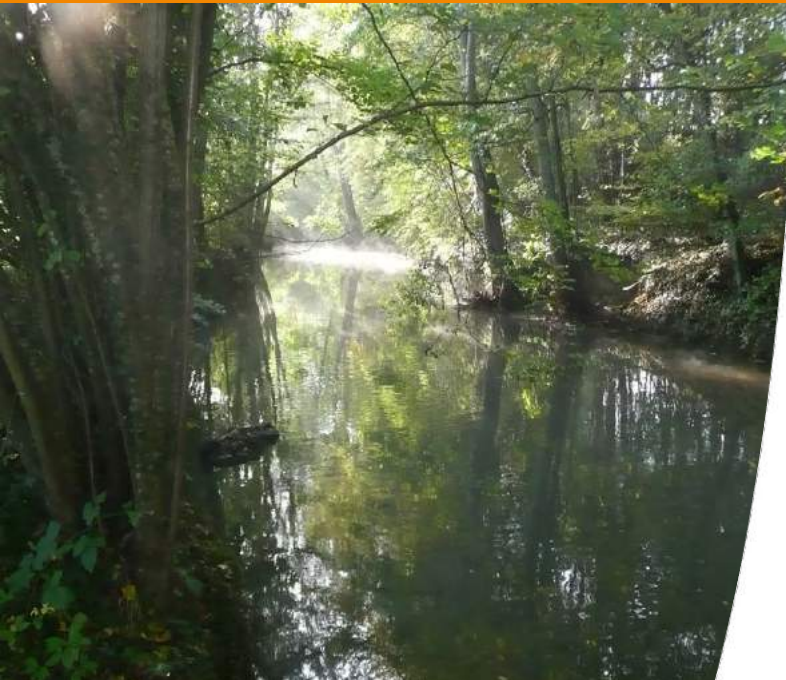
**Jérémy Requena – chargé de mission Milieux  
Aquatiques et Zones Humides**

**DRIEE Île-de-France  
Service Régional de l'Eau et des Milieux Aquatiques -  
Pôle Politique de l'Eau**

**Rencontre SRCE Trame Bleue**

---

**30 mai 2017**



# SRCE, SDAGE et documents d'urbanisme

*des documents de planification complémentaires à toutes les échelles*

- a) Continuités écologiques des milieux aquatiques : les synergies entre SRCE et SDAGE
- b) Portées réglementaires des SDAGE et SRCE
- c) Prise en compte des ZH dans les documents d'urbanisme (exemple)

# Cadres réglementaires Eau et TVB

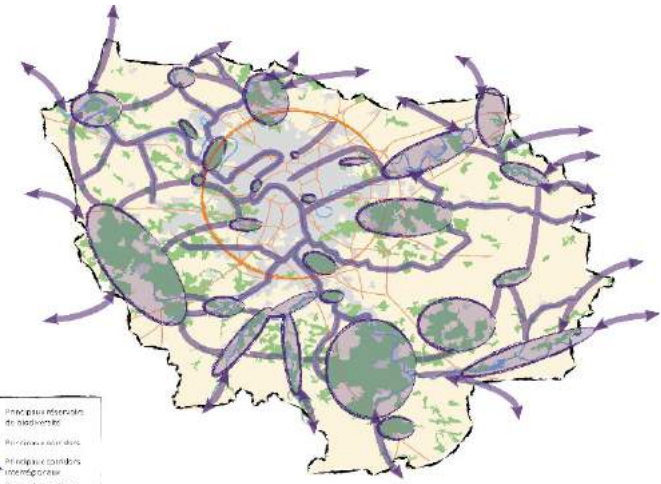
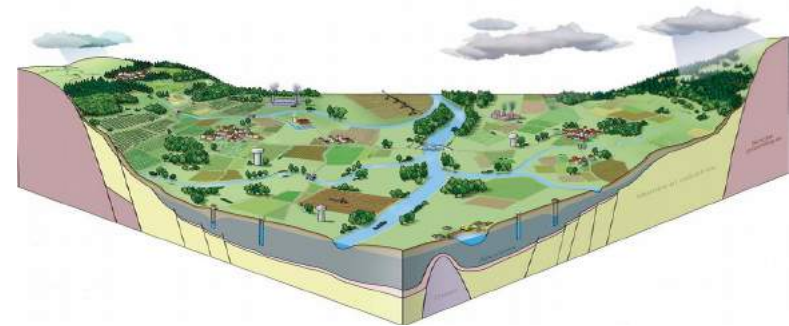
- Directive Cadre sur l'Eau en 2000 : objectif de bon état des masses d'eaux

Lois françaises sur l'eau : 1964, 1992, 2006...

- Complétées pour les continuités par les lois Grenelle I et II, loi biodiversité 2016...

« Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » (décret du 20 janvier 2014)

- Réglementations territoriales :
  - SDAGE, bassin hydrographique comme unité de gestion de l'eau
  - SAGE, déclinaisons à l'échelle de bassins versants
  - SRCE, déclinaisons régionales de la TVB



# Résonances SRCE / SDAGE

- **SRCE : 4 enjeux pour la sous-trame bleue (Tome II) :**
  - Réhabiliter les annexes hydrauliques
  - Aménager les ouvrages hydrauliques pour décroisonner les cours d'eau et rétablir la continuité écologique piscicole
  - Réduire l'artificialisation des berges de cours d'eau et favoriser le développement d'habitats diversifiés
  - Stopper la disparition des zones humides
- **Enjeux déclinés en orientations dans le plan d'actions (tome II)**
- **SDAGE : dispositions du défi 6** « Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides »
  - D6.60 : Éviter, Réduire et Compenser les impacts sur les milieux aquatiques continentaux
  - D6.68 : décroisonner les cours d'eau pour [...] améliorer la continuité écologique
  - D6.72 : favoriser la diversité des habitats par des connexions transversales
  - D6.83 : Éviter, Réduire et Compenser l'impact des projets sur les zones humides
  - D6.86 : Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme

# Exemple de synergie SRCE / SDAGE : classement des cours d'eau au titre du L.214-17

## Arrêtés classements des cours d'eau du 4 décembre 2012

### Liste 1

**PRESERVER** les cours d'eau ou partie de cours d'eau :

- en très bon état écologique
- les réservoirs biologiques mentionnés dans le SDAGE (carte 12)
- nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins.



- aucune autorisation Loi sur l'Eau ou concession d'obstacle à la continuité écologique ;
- **prescriptions complémentaires** lors de renouvellements d'autorisations Loi sur l'Eau

### Liste 2

**RESTAURER** des cours d'eau ou partie de cours d'eau pour :

- assurer le transport suffisant des sédiments
- assurer la circulation des poissons migrateurs

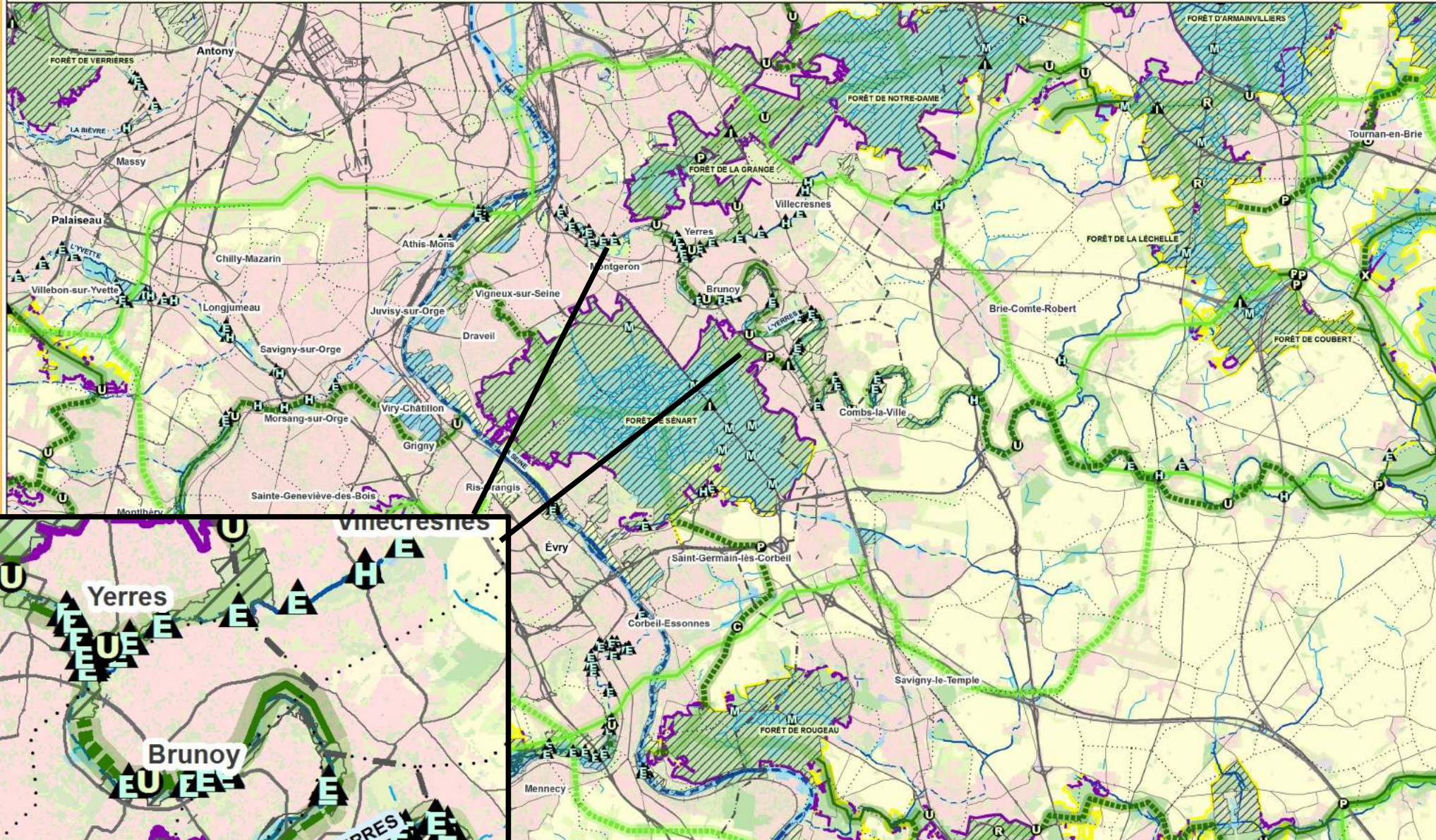


Obligation de mise en conformité des ouvrages par rapport à la continuité écologique des cours d'eau.

**Délai : 5 ans après la publication de l'arrêté (amendé par l'article 120 de la loi biodiversité).**

# Exemple de synergie SRCE / SDAGE : classement des cours d'eau au titre du L.214-17

CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - PLANCHE 12



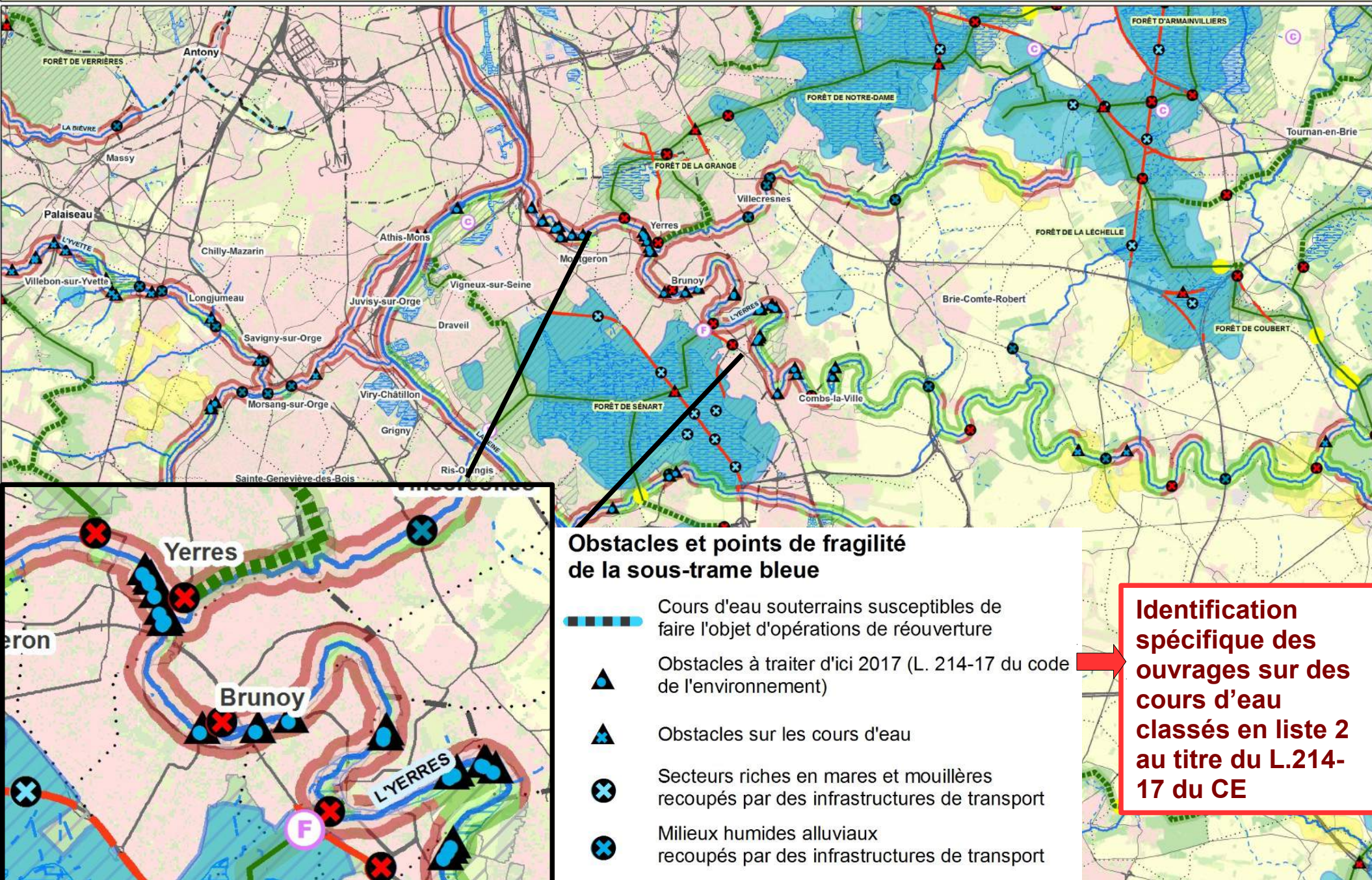
## Obstacles de la sous-trame bleue



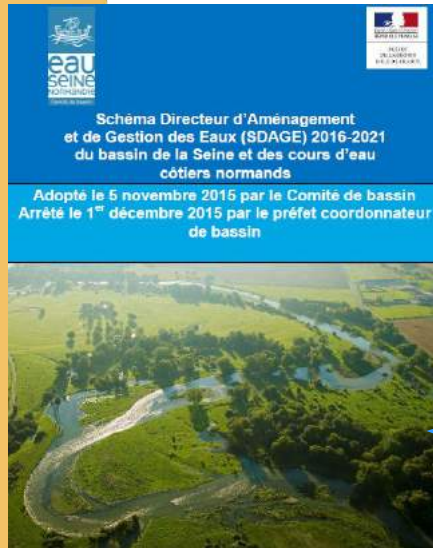
Obstacles à l'écoulement (ROE v3)

# Exemple de synergie SRCE / SDAGE : classement des cours d'eau au titre du L.214-17

CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - PLANCHE 12



# Portées réglementaires du SRCE et du SDAGE



**SDAGE 2016-2021  
Seine-Normandie**  
(Schéma Directeur  
d'Aménagement et de la Gestion  
des Eaux)

**PLU/ScoT  
doivent être  
compatibles avec**

**Prise en compte**



**Prise en compte**

**SRCE 2016-2021  
Ile-de-France**  
(Schéma Régional de  
Cohérence Ecologique)



**PDM 2016-2021**  
(Programme de mesures  
déclinant le SDAGE)



**SAGE**  
(Schémas d'Aménagement  
et de la Gestion des Eaux)

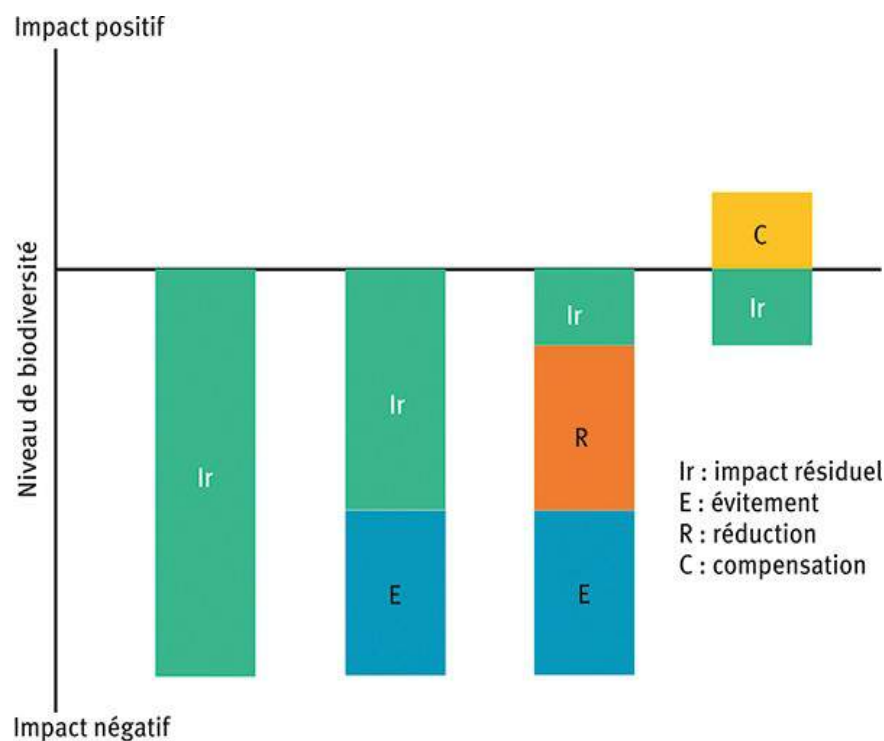


# Dispositions du SDAGE concernant les zones humides

## Défi 6 du SDAGE : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

Orientation 22 : Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité

### D6.83 Éviter, réduire et compenser l'impact des projets sur les ZH



### Séquence Éviter, Réduire, Compenser

- Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 (Grenelle 1) : recherche du projet de moindre impact
- Intégration dans les articles R. 214-6 et R.214-32

# Exemple : PLU de Bouray-sur-Juine (91) extrait de l'avis de l'autorité environnementale

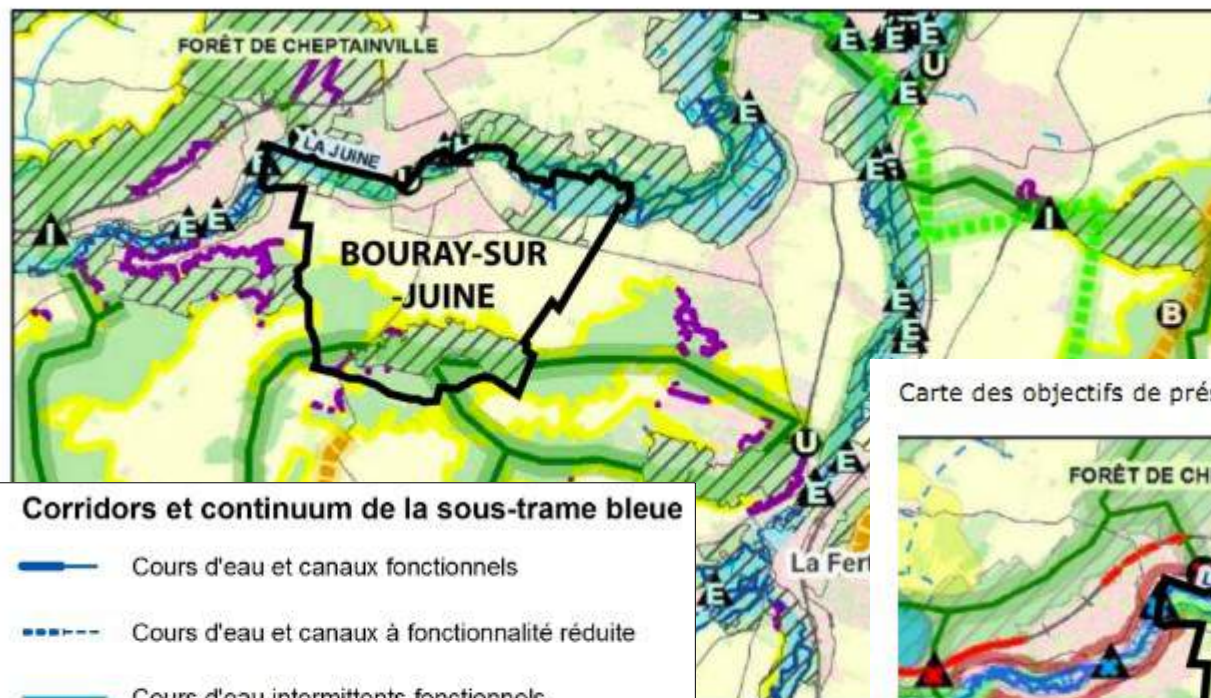
Les principaux enjeux, liés à la préservation des zones humides et [...], en lien avec le développement maîtrisé de l'urbanisation, ont d'ailleurs été bien identifiés et traités via les dispositions du règlement du PLU :

- **Les enveloppes d'alerte de probabilité de présence de zones humides cartographiées par la DRIEE sont décrites dans le rapport de présentation.** Cette cartographie identifie des zones de classe 2 (zones dont le caractère humide ne présente pas de doute) et de classe 3 (zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide).
- **Les zones humides (de classe 2 et 3) font l'objet d'une attention particulière, avec un zonage spécifique (Nzh) et règlement écrit associé rendant la zone inconstructible.**






➔ **Compatible avec D6.86 du SDAGE « Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme »**

# Exemple : PLU de Bouray-sur-Juine (91) rapport de présentation et zones humides

Carte des composantes de la trame verte et bleue – Source SRCE




## Corridors et continuum de la sous-trame bleue

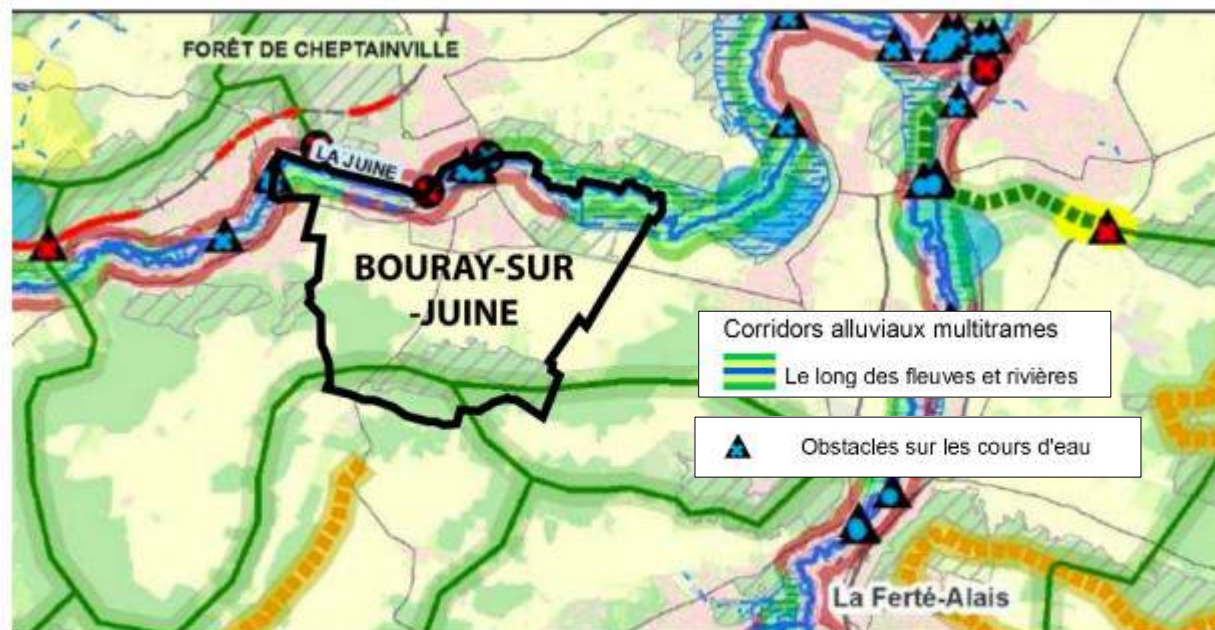
-  Cours d'eau et canaux fonctionnels
-  Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite
-  Cours d'eau intermittents fonctionnels
-  Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite
-  Corridors et continuum de la sous-trame bleue

## CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

### Réservoirs de biodiversité

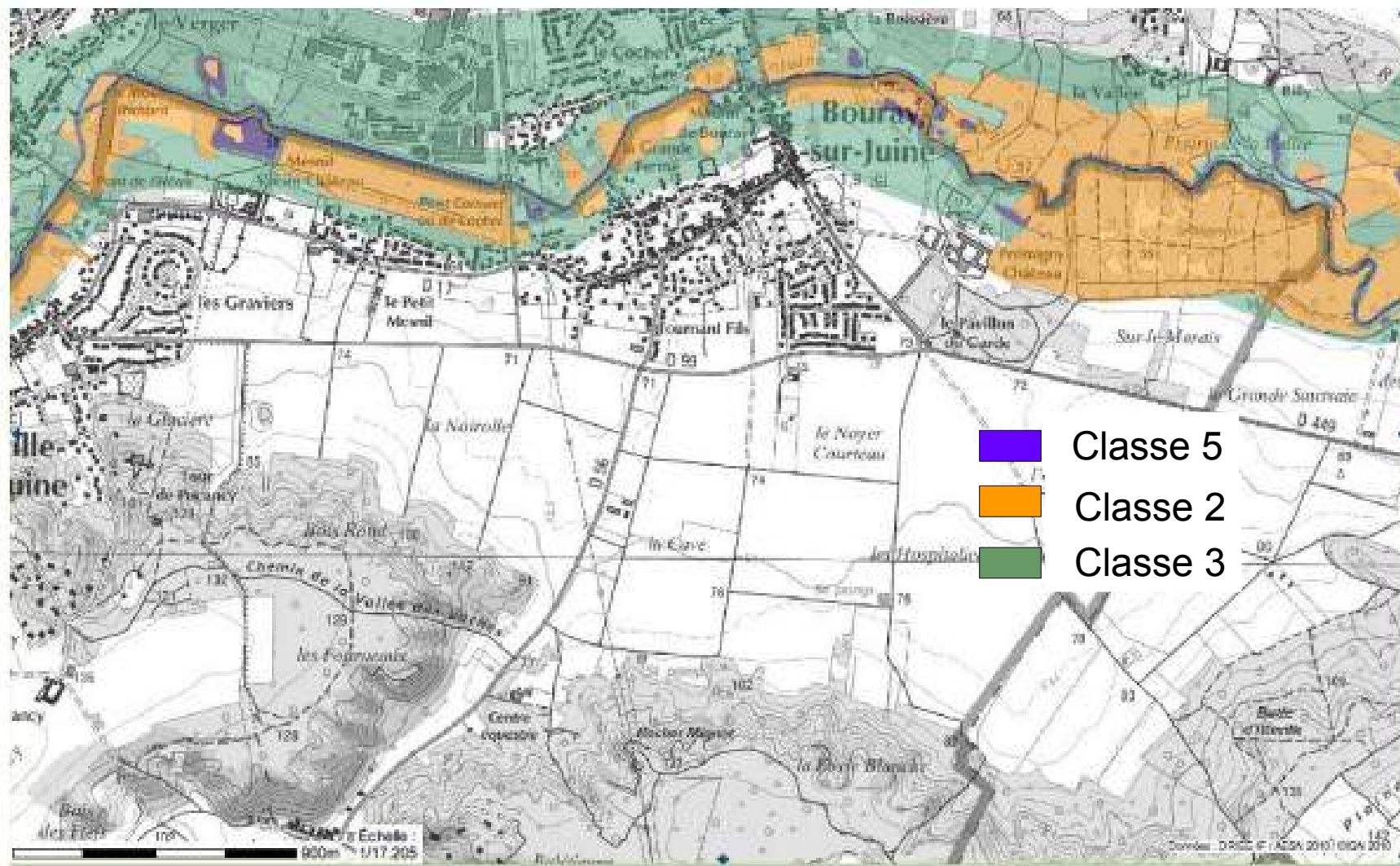
-  Réservoirs de biodiversité

Carte des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue – Source SRCE



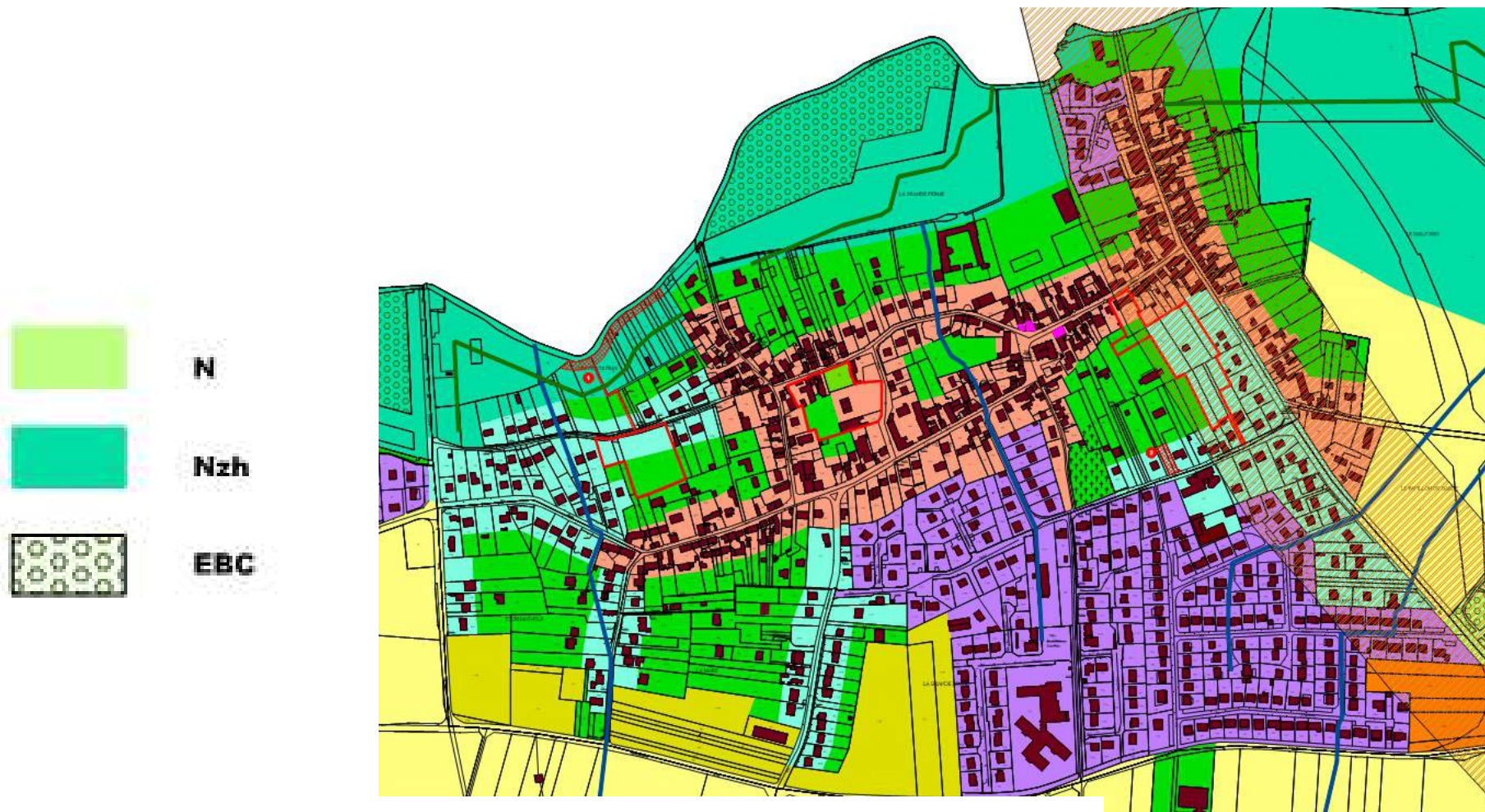
CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION  
DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE  
LÉGENDE

# Exemple : PLU de Bouray-sur-Juine (91) rapport de présentation et zones humides



**Intégration des enveloppes d'alerte zones humides de la DRIEE**

# Exemple : PLU de Bouray-sur-Juine (91) zonage et zones humides



Le sous-secteur Nzh vise à la protection paysagère et environnementale du fond de vallée de la Juine. Son tracé se base sur l'emprise des zones humides (Source DRIEE), sur le relief et les couches géologiques, ainsi que sur l'analyse des milieux. Ainsi, cette zone vise à une protection renforcée (par rapport à la simple zone N) des milieux sensibles et de la biodiversité des fonds de vallée : boisements alluviaux, secteurs de marais et tourbières, plans d'eau et canaux des châteaux... Elle souligne l'axe structurant majeur de la vallée de la Juine et son rôle dans la trame bleue départementale. Elle permet enfin une protection des zones humides capables d'assurer un renouvellement des nappes souterraines (quantité et qualité des eaux).

# Documents accessibles en ligne

- Porter-à-connaissance DRIEE Eau et Nature

[http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Tableau\\_PAC\\_EauetNature\\_AOUT2016\\_-\\_AC\\_-\\_FINAL.pdf](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Tableau_PAC_EauetNature_AOUT2016_-_AC_-_FINAL.pdf)

- Plaqueette DRIEE restauration de la continuité écologique et classement des cours d'eau

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/plaqueette-la-restauration-de-la-a1365.html>

- Guide « SDAGE et documents d'urbanisme »

[http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide\\_SDAGE\\_Urbanisme\\_SN\\_cle5aec5f.pdf](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_SDAGE_Urbanisme_SN_cle5aec5f.pdf)

- Guides d'intégration des SAGE dans les documents d'urbanisme

voir sites des SAGE franciliens

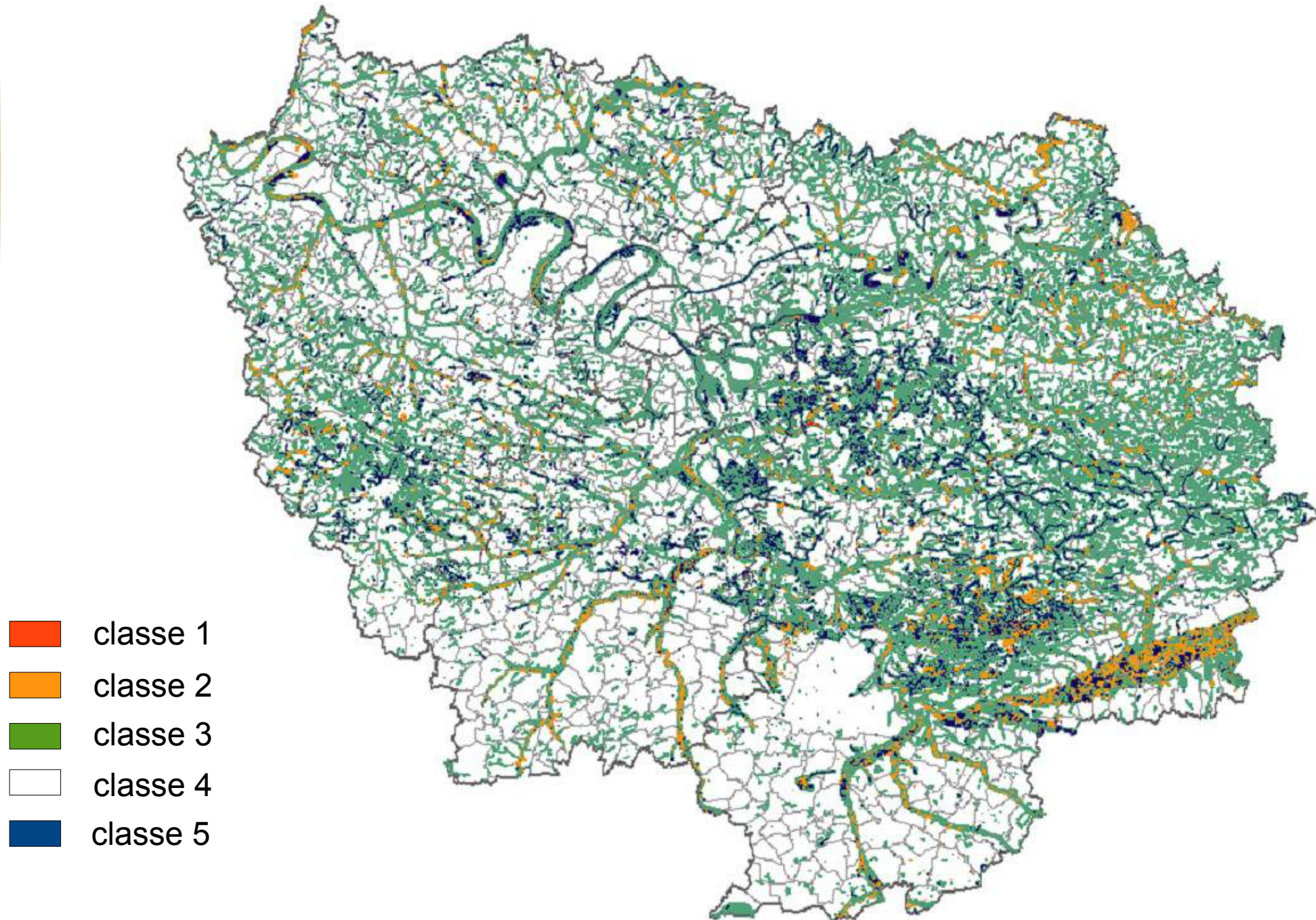
# Documents accessibles en ligne

- Enveloppes d'alerte zones humides DRIEE

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/enveloppes-d-alerte-zones-humides-en-ile-de-france-a2159.html>

Classe	Type d'information	Surface (km2)	% de l'Ile-de-France
Classe 1	Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	1	0,01 %
Classe 2	Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté : - zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) - zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté	227	1,9 %
Classe 3	Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.	2 439	20,1 %
Classe 4	Zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide.	9 280	76,5 %
Classe 5	Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides	182	1,5%
<b>Total</b>		<b>12 129</b>	<b>100 %</b>

# Enveloppes d'alerte zones humides DRIEE





# Conclusion

- SRCE, SDAGE et SAGE portent ensemble une planification de la préservation et la restauration des continuités écologiques liées à l'eau
- Documents à différentes échelles → à décliner dans les documents d'urbanisme et les projets
- TVB = multiples enjeux : qualité des eaux, inondations, changement climatique, paysage...

